

**Concours des jeunes inventeurs – RÈGLEMENT OFFICIEL**

Aucun achat requis pour participer ou gagner. Un achat n’accroîtra pas vos chances de gagner.

Le concours prendra fin le **mercredi 31 mars 2021 à 23 h 59 (HNE)**

**Admissibilité**

Le *concours des* *jeunes inventeurs* de Scholastic Canada Ltd. s’adresse seulement aux résidents autorisés du Canada (à l’exception du Québec) âgés de 4 à 12 ans dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur inscription. Les employés, représentants et agents de Scholastic Canada Ltd. (le commanditaire) ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e), enfants, parents, frères et sœurs) et ceux vivant sous le même toit que de tels employés, représentants et agents ne sont pas admissibles au concours. Nul là où la loi l’interdit.

**Comment participer**

Pour participer, faites preuve d’imagination et de créativité pour concevoir une invention géniale. Imprimez et remplissez le bulletin d’inscription du concours des jeunes inventeurs correspondant à votre niveau scolaire. Le nom et l’âge de l’élève, l’adresse courriel et le numéro de téléphone du parent ou du tuteur doivent être clairement indiqués sur le bulletin d’inscription. Tous les bulletins de participation doivent être envoyés par courriel à l’adresse ci-dessous et arriver au plus tard le 31 mars 2021. Ils seront jugés par le commanditaire en fonction du contenu et de la créativité démontrée.

En participant à ce concours, vous reconnaissez que les renseignements fournis sont envoyés au commanditaire. Le concours commence le **1er mars 2021** à 00 h 01 HNE et toutes les inscriptions doivent être reçues avant 23 h 59 HNE le **31 mars 2021** (la « période d’inscription »). Tous les bulletins d’inscription doivent être envoyés par courriel à **ClubContests@scholastic.ca.** Les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) ne seront pas tenues responsables de tout ce qui suit : (a) inscriptions, courriers ou courriels perdus, mal acheminés, endommagés, volés, illisibles, avortés, incomplets, inexacts, brouillés, retardés; b) retards, suppressions, interruptions ou autres échecs, erreurs ou difficultés de toutes sortes liées aux téléphones, ordinateurs, programmes, réseaux ou Internet, que ce soit de source humaine, mécanique, électronique ou typographique, ou bien liées au réseau, aux ordinateurs, à l’impression ou à autre chose; ou (c) toute erreur humaine survenue lors du traitement de toute inscription ou autre dans la gestion de ce concours; par ailleurs, les parties ne seront pas tenues responsables du vol, de la destruction, de la modification ou de l’accès non autorisé aux inscriptions, occasionnés par l’expéditeur ou par tout équipement ou programme associé au *concours des* *jeunes inventeurs* qui a été utilisé dans ce concours. Une preuve d’envoi en ligne de l’inscription ne constitue pas un accusé de réception. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire; elles ne feront pas l’objet d’un accusé de réception et ne seront pas retournées. Les renseignements personnels fournis par les participants seront seulement utilisés aux fins de l’administration et de la promotion publique du concours, à moins que les participants n’en conviennent autrement, conformément à la politique de confidentialité de Scholastic Canada affichée à [http://www.scholastic.ca/editions/privacy/confidentialite.htm](http://scholastic.ca/aboutscholastic/privacy.php). En acceptant le prix, le gagnant accorde au commanditaire le droit d’utiliser ses renseignements personnels (prénom, ville, province de résidence et âge) et l’inscription au concours, à des fins publicitaires et promotionnelles, sans autre avis ni compensation, sauf là où la loi l’interdit.

**Prix et valeur approximative**

Il y a dix (10) prix à gagner en tout, pour chaque niveau (de la maternelle à la deuxième année et de la troisième année à la sixième année). Chaque prix pour les élèves de la maternelle à la 2e année comprend : un (1) Code & Learn Ladybug. La valeur au détail approximative de ce prix est de 59,99 $ (dollars canadiens). Chaque prix pour les élèves de la 3e à la 6e année comprend : un (1) appareil photo numérique blanc Nikon® COOLPIX S33. La valeur au détail approximative de ce prix est de 149,99 $ (dollars canadiens). Aucune substitution en espèces, aucun transfert ou aucune cession de prix ne seront autorisés, sauf par le commanditaire qui pourra, en cas d’indisponibilité ou de problèmes d’horaires, attribuer un prix de valeur égale ou supérieure. Il y a une limite d’un (1) prix par personne durant la période du concours.

**Confirmation des gagnants potentiels**

Le commanditaire fournira tous les efforts raisonnables pour joindre les gagnants potentiels par courriel dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date du tirage en question. Si le gagnant potentiel ne peut pas être contacté dans le délai précisé ci-dessus, s’il ne répond pas correctement à la question d’habileté mathématique, s’il n’est pas un participant admissible ou s’il ne se conforme pas au règlement officiel, il ne pourra pas remporter le prix. Dans ce cas, le prix sera remis à un autre participant qui sera choisi parmi les inscriptions admissibles restantes. Tout autre gagnant aura les mêmes droits et obligations que le gagnant initial. Pour réclamer un prix, un gagnant potentiel doit se conformer au règlement officiel de ce concours. Pour connaître le nom des gagnants après le 15 avril 2021, rendez-vous à scholastic.ca/clubs/lecture/activites/#concours.

**Divers**

En participant à ce concours, les participants acceptent d’être liés à ce règlement officiel et aux décisions du commanditaire qui sont finales et sans appel à tous les égards. Le retour de tout avis de confirmation de prix par courriel comme document non livrable ou le non-respect du règlement officiel entraîneront la disqualification de la personne gagnante et la sélection au hasard d’un autre gagnant conformément au règlement officiel. Les participants au concours acceptent de dégager le commanditaire, ses sociétés apparentées, filiales, agences de publicité et de promotion, autres agents et leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants, agents, et ayants droit respectifs de toute responsabilité à l’égard des réclamations, pertes, obligations, blessures ou tous dommages causés auxdits participants ou à toute autre personne ou entité, et découlant directement ou indirectement de leur acceptation, leur possession ou leur utilisation d’un prix ou de leur participation à ce concours.

Le commanditaire n’est pas tenu responsable des transmissions ou inscriptions incomplètes, perdues, tardives ou défectueuses, des diverses défaillances techniques liées aux ordinateurs ou aux logiciels, des problèmes de connexion à un réseau perdue, interrompue ou indisponible ou des transmissions avortées, incomplètes, brouillées, mal acheminées, inintelligibles ou retardées, ni de toutes erreurs ou des problèmes de toutes sortes d’ordre mécanique, humain, électronique ou autre, pouvant limiter la capacité d’un individu à participer au concours. Le commanditaire n’est pas tenu responsable des erreurs typographiques ou autres s’étant glissées dans l’impression de l’offre, dans l’administration du concours ou dans l’annonce des prix. Le commanditaire n’assume aucune responsabilité concernant ce qui suit : (a) renseignements erronés ou inexacts relatifs à l’inscription, transmission de données défectueuses, avortées, brouillées ou confuses; (b) vol, destruction, modification ou accès non autorisé à des inscriptions à tout moment de ce concours; (c) toute défaillance technique, erreur, omission, interruption, suppression et tout défaut, échec, retard ou problème de ligne de communication, peu importe la cause, concernant tout équipement ou tous les systèmes, réseaux, serveurs, ordinateurs, fournisseurs, satellites ou toutes les lignes utilisées dans le cadre de ce concours; (d) inaccessibilité ou indisponibilité des portails Web durant un jour donné; ou (e) toute blessure ou tout dommage occasionnés à l’ordinateur du participant ou à celui de toute autre personne pouvant être liés ou découlant d’une tentative pour obtenir plus d’information sur ce concours. Le commanditaire se réserve le droit (1) d’annuler toute inscription et de disqualifier tout participant qui a agi de manière antisportive, a fraudé ou a commis une autre faute relative à ce concours ou qui a tenté de falsifier ou de compromettre ce concours de toute autre façon; et/ou (2) d’annuler, de modifier, d’interrompre ou d’annuler ce concours pour une raison quelconque, y compris si, du seul avis du commanditaire, des défaillances techniques, des lois ou des règlements en vigueur, des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou tout autre événement échappant au contrôle du commanditaire nuisent à l’intégrité de ce concours ou encore corrompent ou entravent l’administration, la sécurité, la légalité, l’impartialité ou le bon déroulement de ce concours ou une partie de celui-ci.

Le commanditaire se réserve également le droit, à sa propre discrétion, de disqualifier tout individu qu’il soupçonne de tenter de trafiquer le processus d’inscription ou le fonctionnement de ce concours, d’agir de manière perturbatrice, de contrevenir au règlement officiel, ou d’avoir l’intention d’importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Si, pour une raison quelconque, ce concours ne peut pas se dérouler comme prévu à cause, entre autres, d’une infection par un virus informatique, de bogues, d’altérations, d’interventions non autorisées, de fraude, de défaillances techniques, de violations d’une loi ou d’un règlement en vigueur ou de toute autre cause pouvant corrompre ou affecter l’administration, la sécurité, l’impartialité, l’intégrité ou le bon déroulement de ce concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa propre discrétion, d’annuler, de modifier ou de suspendre ce concours en tout ou en partie ou d’y mettre fin.

AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UN UTILISATEUR, UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE DE NUIRE DÉLIBÉRÉMENT AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES; ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS AUXDITES PERSONNES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Date du tirage :

**6 avril 2021**

//Fin du règlement officiel//